



Propriété intellectuelle:
L'article L1111 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « tout sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».
L'article L650-3 du Code de Propriété Intellectuelle dispose que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

Responsabilité de l'architecte:
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.
Le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.
Dossier d'arrêt d'été et marché de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'arrêt d'été ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (hors avis de maître d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de son marché. L'appartenance à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'installer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes constructions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont fournies, ou modifications qui s'y déroulent selon elle, nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

IND.	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR

CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT INTERMARCHÉ

ROULLET - ST ESTEPHE



DEMANDEUR : ITM IMMO LOG 6 ALLEE DES EXPOSITIONS PARC DE TREVILLE 75015 - PARIS 01 07 62 22 32	ARCHITECTE : A26 GL 165 bis, RUE DE VAUGRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80
BETRI / ICPE : BIGS 165 bis, Rue de Vaugrard 75015 - PARIS T: 01 70 64 22 32	PAYSAGISTE : DAUCHEZ PAYET 19 Rue Vignon 75008 PARIS T: 01 40 74 00 52
BET VRD : AJ Ingénierie 130 Avenue Victor Hugo 19000 TULLE T: 05 55 22 54 98	ECOLOGUE : ECOSPHERE Agence SO 16 Avenue Montesquieu 33700 MERIGNAC T: 05 56 37 72 23

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN D'ENSEMBLE, RAYON 35m

ECHELLE : Comme Indiqué	DATE : 14/03/2019	FORMAT : A1 + 2	ICPE 02
1527 - DPC - A - A26GL - ICPE - SIT - PLN - 00			

1 RAYON DES 35m
Ech : 1 : 1000